

L'Admission

Les personnes intéressées peuvent contacter directement le S.A.S.P, ou se faire aider par un proche ou un professionnel de leur choix.

1^{ère} rencontre : Le couple, ou le parent seul, est reçu au service, sur rendez-vous, par le représentant de la direction et d'un(e) éducateur(trice). Les modalités concrètes d'admission et les missions du service sont alors présentées. Le couple, ou le parent seul, est invité à faire part de sa décision, le jour même ou ultérieurement.

2^{ème} rencontre : Le couple, ou la personne seule, est invitée à rencontrer la psychologue et un(e) éducateur(trice) du service, en vue d'évaluer la demande et les besoins.

3^{ème} rencontre : Le pré-projet est finalisé avec le couple ou la personne seule. Les bénéficiaires sont invités à signer le contrat d'accompagnement, le jour même ou après un délai de réflexion.

Le Contrat d'Accompagnement

Un **contrat d'accompagnement** est établi lors de l'admission de tout bénéficiaire. Il définit les obligations et les objectifs qui devront être respectés conjointement par le service et les bénéficiaires. Il déclenche la mise en œuvre d'actions prévues dans le cadre du **Projet Personnalisé d'Accompagnement**. A chaque bilan annuel, la question de la reconduction du contrat est posée. Toutefois, le contrat d'accompagnement peut être interrompu à l'initiative de l'intéressé ou à l'initiative du service, à n'importe quel moment.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement

Un **Projet Personnalisé d'Accompagnement** est élaboré. Ce projet présente les objectifs et les modalités de l'accompagnement. Il est évalué et réactualisé une fois par an, par l'équipe pluridisciplinaire et avec la participation des bénéficiaires.



Association Jeunesse et Avenir

*Structures d'Accueil,
d'Hébergement, d'Accompagnement
Social et de Soutien à la Parentalité
(S.A.H.S.P)*



S.A.S.P Jeunesse et Avenir

1 rue Etoile du Matin

Aprolis 3

44600 SAINT NAZAIRE

Tel : 02.40.15.06.55

Fax : 02.40.15.06.56

sahsp@ass-jeunesse-et-avenir.fr

www.association-jeunesse-avenir.fr

Arrêt Aprolis : ligne U1

**Arrêt Océanis : ligne Hélyce U2
TyBus T1**

**Service
d'Accompagnement
et de Soutien à la
Parentalité**

Association Jeunesse et Avenir Structures d'Accueil, d'Hébergement, d'Accompagnement Social et de Soutien à la Parentalité

Le Service d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité

Le Service d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité accompagne des personnes bénéficiant d'une orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et désirant être aidés dans leur rôle de parents.

Il s'adresse aux personnes en projet d'enfant, dans l'attente d'une naissance ou aux parents d'enfant(s) mineur(s), vivant seuls ou en couple, souhaitant bénéficier d'un accompagnement.

Le secteur géographique d'intervention du S.A.S.P correspond aux territoires des délégations de la solidarité du Conseil Général du **bassin de SAINT NAZAIRE** et du **Pays-de-Retz**.

Les interventions du S.A.S.P. s'effectuent au domicile des bénéficiaires, dans les locaux du service ou à l'extérieur, sous forme d'entretiens individuels. Des rencontres ou des activités de médiation collectives peuvent également être proposées.

Les périodes d'ouverture : Le secrétariat est ouvert de 9h à 18h, du lundi au vendredi. Les horaires de l'équipe éducative peuvent s'adapter en fonction des besoins des bénéficiaires, tous les jours de la semaine.

Une permanence de sécurité est assurée en cas d'urgence par un cadre du service 24h/24h, 7j/7j tout au long de l'année.

Le Projet de Service

L'équipe du S.A.S.P. **intervient auprès des personnes qui en font la demande**, et qui sont prêtes à s'impliquer dans l'accompagnement proposé.

La coopération entre les professionnels du service et les bénéficiaires est recherchée, pour **mettre en œuvre un accompagnement et un soutien personnalisé**.

Le service a pour objectif principal d'aider les parents à **construire un cadre de vie adapté** aux besoins de leur(s) enfant(s), dans le respect des valeurs de la famille.

L'Accompagnement

Un appui éducatif : Les interventions du S.A.S.P s'effectuent principalement au domicile des bénéficiaires, sous forme d'échanges autour du quotidien des parents avec leurs enfants. **Il s'agit de proposer des accompagnements pour « faire avec les parents » et non « faire à leur place »**. Différents accompagnements extérieurs sont possibles : école, P.M.I, crèche, centres de loisirs...

Certaines formes de soutien peuvent prendre une dimension plus collective regroupant plusieurs familles, notamment pour les activités de médiation : café discussion, ludothèque, sorties, week-ends de rencontre parents/enfants.

Un appui psychologique : Le S.A.S.P. peut apporter un soutien psychologique aux familles en proposant des espaces d'écoute et de parole sous forme d'entretiens. La psychologue du service peut également orienter les parents qui le souhaitent vers des soutiens thérapeutiques extérieurs.

Les Professionnels

Le directeur et le directeur adjoint animent et coordonnent **une équipe interdisciplinaire** composée comme suit :

- Des éducateurs(trices) spécialisé(e)s
- Une psychologue clinicienne
- Une secrétaire de direction

Cette équipe peut être ponctuellement complétée par des stagiaires en formation

Les partenaires

Pour prendre en compte l'ensemble des besoins de la famille, les professionnels du S.A.S.P. échangent régulièrement avec les partenaires concernés par la situation familiale. Dans un souci de **respect de l'intimité**, les informations concernant la vie de chacun sont partagées entre professionnels :

- Avec l'accord des bénéficiaires,
- Uniquement lorsque cela présente un intérêt pour l'accompagnement.

Voici les principaux : Protection Maternelle et Infantile, Aide Sociale à l'Enfance, Centres Médico-Psychologique, Associations d'Aide à Domicile, Ecoles, crèches, organismes de tutelle...

Le S.A.S.P est un service gratuit pour les familles, financé par le Conseil Général. Une participation peut être demandée pour des activités ponctuelles.
Le budget du S.A.S.P est autorisé et contrôlé par la direction générale de l'action sociale (Conseil Général)